

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

POUR UNE SORTIE DE TERRITOIRE



Présence de l'enfant obligatoire

Dans le cas de parents mariés :

- Carte Nationale d'Identité de l'enfant
- Carte Nationale d'Identité du parent présent en Mairie
- Le Livret de Famille
- Un justificatif de domicile

Dans le cas de parents vivant ensemble mais non mariés (Union libre, PACS) ou séparés, il faut rajouter aux pièces demandées ci-dessus :

- La Carte Nationale d'Identité de l'autre parent
- Attestation de celui-ci autorisant l'enfant à voyager (Bien mettre les dates et pays de destination)

Dans le cas de parents divorcés, il faut rajouter à l'ensemble des pièces ci-dessus:

- Copie intégrale du jugement de divorce